

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 7 juillet 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
monsieur Jean-Yves Ouellet, monsieur Réjean Gendron,
monsieur Raymond L'Arrivée, Madame Annie Gonthier le tout
formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy**, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2015-102

Il est proposé par **monsieur Jean-Yves Ouellet** et résolu à **l'unanimité des conseillers présents**, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUIN

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 2 juin 2015 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2015-103

Il est dûment proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 2 juin 2015.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 7 juillet 2015 ;

Rés. : 2015-104

Il est dûment proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	5473.70 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	3 568.28 \$
Comptes à payer du mois :	16 720.14 \$

4.2 PROCURATION – HYDRO-QUÉBEC

Rés. : 2015-105

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Rodrigue Roy, maire, à signer la procuration et demande d'inscription aux services internet affaires d'Hydro-Québec donnée à Mme Chantal Tremblay, directrice-générale et secrétaire-trésorière.

4.3 **HORAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Rés. : 2015-106

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier l'horaire du bureau municipal comme suit :

Du lundi au jeudi : 8h30 à 16h30

Vendredi : 8h30 à 12h

4.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec, Mandataire - **REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET (FACULTATIF) D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)**

Remis à une séance ultérieure

4.5 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL – JUIN 2015 – COUR MUNICIPALE**

Dépôt du rapport mensuel de JUIN 2015 déposé par la directrice pour le compte de Mme Annie Dubé, greffière à la cour municipale.

4.6 **MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MITIS POUR LE DEVIS POUR LA REMIS EN ÉTAT DU RANG 2 EST DES ÉCOSSAIS**

Rés. : 2015-107

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis donne un mandat au service d'ingénierie de la MRC de La Mitis pour faire la révision d'un devis pour la remise en état du rang 2 Est des Écossais (env 2.9 KM)

4.7 **FORMATION – TRAVAIL EN HAUTEUR / PROTECTION CONTRE LES CHUTES**

Rés. : 2015-108

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis autorise l'employé municipal à suivre une formation pour les travaux en hauteur offerte par la MRC de La Mitis. La formation se tiendra le 12 août prochain à Mont-Joli au coût de 200\$ par personne.

Le but de cette formation est d'augmenter les aptitudes de travail dans la bonne planification de sa protection contre les chutes avant même le début des travaux, d'augmenter les compétences du travailleur quant au choix des équipements de protection nécessaire à ses travaux et d'instaurer un sentiment de responsabilité du travailleur face à sa propre sécurité en renforçant son niveau de connaissance.

Rés. : 2015-109

4.8 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014

Il est proposé Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par la directrice générale du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux portant sur les résultats obtenus pour l'année 2014

4.9 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

La directrice dépose le rapport de l'auditeur indépendant sur le coût de la collecte sélective 2014. Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis

5. **URBANISME ET VOIRIE**

5.1 **AVIS D'INFRACTION**

Dépôt de deux avis d'infraction de l'inspecteur en urbanisme pour des propriétés situées sur le 2^e rang Ouest ainsi que sur la route 132.

5.2 **DÉMARCHE COMMUNE POUR OBTENIR UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION**

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité.

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers.

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 éluEs municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

Rés. : 2015-110

Sur proposition de monsieur Réjean Gendron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

5.3 ÉTUDE BUDGÉTAIRE – INSPECTION DES PONCEAUX DU RANG DES ÉCOSSAIS, RELEVÉS, CONCEPTION, ÉTUDES HYDROLOGIQUES, RÉALISATION DE PLANS DE CONSTRUCTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Attendu que les ponceaux situés sur le rang 2 Est des Écossais ont été inspectés et que nous attendons le rapport sur leur état structural et leur capacité hydraulique ;

Attendu qu'une analyse hydrologique doit être réalisée à cette étape en évaluant la quantité d'eau passant pour une récurrence de 25 ans et la capacité des ouvrages en place sera calculée et ce avant les travaux d'asphaltage prévus;

Attendu qu'un plan complet avec un devis de construction intégré sur le plan, pour le remplacement de chaque ponceau dont la capacité hydraulique ou structurale aura été jugée insatisfaisante (2 ponceaux) doit être réalisé. Ces plans seront utilisables pour les travaux en régie;

Attendu qu'un montant est aussi prévu pour les effectuer les travaux en régie;

Rés. : 2015-111

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le contrat au service d'ingénierie de la MRC de La Mitis pour l'inspection des ponceaux, la préparation des plans et devis pour les travaux ainsi que leur présence sur place pour diriger les travaux en régie pour le remplacement ou la réparation de 2 ponceaux. Le coût des travaux est estimé à **8712.00\$**.

Cependant, les coûts du service seront facturés uniquement en fonction des heures réalisées.

5.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT - REDDITION DE COMPTE POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport de l'auditeur indépendant – Reddition de compte pour le ministère des Transports du Québec pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local effectué par la firme Mallette S.E.N.C;

Rés. : 2015-112

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée **et résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par la directrice générale de l'audit pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau local au MTQ pour l'année 2014.

5.5 **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS – JUIN 2015 – DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION**

Dépôt du rapport d'activité de JUIN 2015 déposé par la directrice pour le compte de M. Michel Lagacé, Inspecteur en urbanisme.

6. **CORRESPONDANCE**

6.1 **APPUI À LA DÉMARCHE DE NÉGOCIATION PROPOSÉE PAR LES DÉLÉGUÉS PRÉSENTS AU GRAND-RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS 2015**

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Rés. : 2015-113

Il est proposé par : monsieur Réjean Gendron

Et appuyé par : madame Annie Gonthier

Et résolu : à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

c. c. : Philippe Couillard, premier ministre du Québec; Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Jean D'Amour, Ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime et Pascal Bérubé, Député de Matane-Matapédia.

7. **VARIA**

7.1 **Formulaire vierge VARIA**

Le maire remercie tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour l'organisation et le déroulement de la fête nationale.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question s'est tenue de 20h05 à 20h10.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h10 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

Rés. : 2015-114

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2015